

Organisateurs des opérations de maintien de la paix organisées à titre volontaire et  
rès utiles n'ayant pas de caractère coercitif.

### 19 n° 1 Les vues du Canada

en de l'espère que je ne manquerai pas à l'humilité si je profite de l'occasion pour  
e secret signaler les contributions faites par différents pays à l'étude sur le maintien de la  
mbres paix effectuée au Comité des 33. Ces contributions ont fait l'objet d'un compte  
t d'autre rendu dans les documents A/AC.121/11 à 19 et toutes, je crois, méritent d'être  
nation étudiées par les délégations qui ont, par le passé, participé aux opérations de  
x et à maintien de la paix de même que par celles qui s'intéressent et s'intéresseront à  
la question. Le commentaire présenté par le Canada dans le document  
é des A/AC.121/17 traduit un effort très considérable pour consigner nos vues sur la  
servais signification et les détails techniques des opérations de maintien de la paix.  
e la paix C'est dans la section consacrée à l'entraînement en particulier que les dirigeants  
ès vastes du Canada se sont efforcés d'énoncer clairement ce qu'est le maintien de la paix  
aix d'une et quelle sorte d'effectif il a besoin. Il y a également une foule de détails sur les  
Voilà un dispositions qu'il faut prendre au préalable, y compris une copie d'un modèle  
er un de d'entente sur le statut des forces.

s Nations Unies En concluant cet examen général de la question du maintien de la paix,  
i Canadienne que la situation se présente à la vingt-troisième session, j'ai tenu compte  
fin d' de notre expérience passée et de nos espoirs face à l'avenir. Nos espoirs se  
relatif fondent sur la conviction que les mésententes passées, notamment entre les  
leur le grandes puissances représentées ici, disparaîtront enfin pour que les futures  
opérations de maintien de la paix puissent être menées dans des conditions  
d'institu généralement acceptables. Je dois dire également que nos espoirs seront encore  
ce beaucoup plus grands si on élimine une fois pour toutes le déficit de vieille date que  
e qui connaît le budget des Nations Unies par suite des désaccords passés quant au  
existent financement des opérations de maintien de la paix. Nous regrettons beaucoup  
é des 33 que ce problème persiste, car il mine la confiance à l'égard de notre Organisation  
on pour et exerce un effet déprimant sur tous ceux qui ont vraiment fait leur possible  
éficier pour accorder un appui financier ou autre à l'Organisation. Je demande donc  
instamment à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de voir quelle  
contribution ils pourraient verser à brève échéance pour donner suite au con-  
sensus auquel on en est arrivé le premier septembre 1965, consensus qu'ont  
ior. Nos sanctionné les résolutions 2053(A)XX, 2249(S-V) et 2308(XXII). Au fur  
imité so et à mesure que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire des Nations  
a sécurité Unies, il sera de plus en plus approprié de poser des gestes magnanimes envers  
jà, men notre Organisation. J'aimerais par conséquent exprimer le vœu qu'avant le  
e, au vingt-cinquième anniversaire, ces contributions volontaires et supplémentaires,  
es étu qui sont nécessaires, auront été versées, que le déficit soit éliminé et qu'on puisse  
coercitive envisager l'avenir, ainsi que le secrétaire général l'a souvent répété, avec un  
cerne regain d'espoir et de confiance.